

WILAYA DE JIJEL
DAIRA DE TAHER
COMMUNE D'EMIR ABDELKADER
M F 098518067010625

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 73- 82- du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'Emir Abdelkader, informe l'ensemble de soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales : **N°08/2025** paru aux quotidiens **Aliqtissadia news** (en arabe) date du: **23/12/2025**, journal électroniques **Almasdar** (en arabe) et, journal électroniques **El Moudjaz.dz** (en français) Date Du : **25/12/2025** à l'Opération:

✧ **Approvisionnement Des Cantinees Scolaires En Produits Alimentaires Année 2026.**

LOT N°01: Alimentation générale, LOT N°02: légumes et fruits.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres ou date du : **04 janvier 2026** le projet et attribués à titre provisoire comme suit :

PROJET	LOT	SOUMISSIONNEES	TOTAL DES POINTS DE LOFFRE TECHNIQUE	MONTANT AVANT CORRECTION EN TTC (DA)	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC (DA)	NUMERO ET DENTIFICATION FISCALE (NIF)	DELAIS	CRITERE DE CHOIX
APPROVISIONNEMENT DES CANTINEES SCOLAIRES EN PRODUITS ALIMENTAIRES ANNEE 2026	LOT-N° 01: ALIMENTATION GENERALE	BOULAAROUK YAHIA COMMERCE DES GROS PRODUITES DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE	40.00 pt	Min 11.091.530,00 DA Max: 16.775.280,00DA	Min 11.091.530,00 DA Max: 16.775.280,00DA	183180100640112	ANNE 2026	OFFRE UNIQUE QUALIFIE TECHNIQUEMENT
	LOT N°02: LEGUMES ET FRUITS	LAOUAR SAAD EDDINE COMMERCE EN GROS FRUITS ET LEGUMES	40.00 pt	Min 16.011.172,00DA Max: 21.767.492,00DA	Min 16.011.172,50DA Max: 21.767.492,50DA	188180503351133		

Note : conformément à l'article 56 du loi N°23/12 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- ceux qui souhaitent consulter les résultats détaillés pour évaluer leurs offres techniques et financières peuvent contacter le bureau des marchés public dans un délai de 03 jours à compter de la date de la première parution de cette annonce temporaire dans les journaux nationaux
- les soumissionnaires qui contestent ce choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics dans un délai de 10 jours à compter de la 1^{er} parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Fait à Emir abdelkader le :